

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
23	4

Date de la convocation
4 Novembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20/11/2019

et publication le	20/11/2019
--------------------------	------------

L'an deux mille dix-neuf, le 14 novembre à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves Le Guyarder – Martine Connan – Lionel Gainon – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Eric Bréhin

Madame Rolande Le Borgne donne procuration à Monsieur Alain Marzin
Monsieur Daniel Le Caër donne procuration à Madame Christiane Bernard
Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco
Monsieur Michel André donne procuration à Monsieur Joël Chevalier

**Attribution d'une subvention dans le cadre
d'un partenariat avec l'association « Compagnons Bâtisseurs Bretagne »**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une présentation de l'association « Compagnons Bâtisseurs Bretagne » a eu lieu lors de la dernière réunion de la commission Service à la Population-Habitat. Cette structure fait partie du réseau National des Compagnons Bâtisseurs qui existe depuis plus de soixante ans et est implantée sur l'ensemble du territoire national. Elle a pour but d'accompagner les personnes les plus fragiles dans la rénovation et l'amélioration de leur habitat. Pour cela, elle s'appuie sur un important réseau composé de 300 partenaires publics et privés, 600 bénévoles intervenants sur les chantiers encadrés par de nombreux volontaires qui sont souvent d'anciens professionnels du bâtiment.

Le principe de base est l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) : c'est l'occupant lui-même qui décide des changements à apporter et des travaux à engager, vient ensuite la phase d'accompagnement par des professionnels, des bénévoles ou de jeunes volontaires pour la réalisation des travaux, l'ensemble étant supervisé par les professionnels de l'accompagnement technique et social salariés des Compagnons Bâtisseurs.

Le Président rappelle que l'association est présente en Bretagne depuis 1968 avec la création d'une antenne en Ille et Vilaine, suivie en 2005 d'une ouverture dans le Morbihan, en 2008 en Finistère et, en 2015, par la création de l'agence costarmoricaïne. Depuis cette date, ce sont près de 150 chantiers qui ont été réalisés sur le département, la plupart du temps en relation avec les EPCI puisque les Compagnons Bâtisseurs ont déjà conventionné avec GPA, SBAA, Dinan Agglo et Loudéac Communauté.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, les chantiers pris en charge par les Compagnons Bâtisseurs correspondent à des travaux qui ne sont pas éligibles aux aides classiques de l'ANAH, par exemple, car les 25 % d'économie d'énergie ne sont pas atteignables ou qui présentent un caractère d'urgence face à des délais d'instruction de l'ANAH trop longs. Ce sont aussi des projets pour lesquels les propriétaires occupants sont dans une situation financière si délicate qu'ils ne peuvent assurer aucune part d'autofinancement. Les Compagnons Bâtisseurs interviennent donc pour aider des personnes dans des situations socialement délicates et n'ayant accès à aucun crédit bancaire. Leur but est donc de mettre en œuvre des interventions à très court terme en réalisant des chantiers solidaires répondant à l'urgence. Pour ce faire, ils sensibilisent et mobilisent à la fois des acteurs locaux mais également des structures plus importantes telles que la Fondation Abbé Pierre ou encore la Mutualité Sociale Agricole.

Le Président informe que sur notre territoire, quatre situations ont été signalées aux Compagnons Bâisseurs depuis 2018. L'une d'entre elle a permis, sur la commune de Plounevez-Quintin, de solutionner très rapidement et de façon exemplaire sur le plan de la solidarité, une situation proche d'un habitat indigne.

Devant l'intérêt des membres de la commission et dans l'attente d'une proposition d'expérimentation plus formelle pour 2020 qui sera présentée en décembre 2019 par les Compagnons bâtisseurs sous la forme d'une proposition de convention pour des interventions sur le territoire de la CCKB, l'association sollicite, tel que présenté lors de la commission Service à la Population-Habitat, un appui financier de 1500 € (sur un budget de 6802 €) pour le bouclage ponctuel d'une intervention d'urgence à réaliser auprès d'un ménage de la CCKB en novembre 2019, et ce en amont de la convention. L'urgence est motivée par la venue de l'hiver et la situation de précarité énergétique de Mme Anne-Marie Le Bris à Rest Guverno en Saint-Nicolas du Pélem. Ce dernier appui permettrait de boucler le budget et d'engager la réalisation de cette intervention dont le plan de financement est présenté dans le tableau suivant :

Partenaires	Montants	Taux	Etat
Aleacob	1 000.00 €	14.70%	Accordé
Fondation Abbé Pierre	750.00 €	11.02%	Accordé
Compagnons Bâtisseurs de Bretagne	2 703.00 €	39.73%	Accordé
MSA	750.00 €	11.02%	Accordé
CCKB	1 500.00 €	22.05%	En cours
Propriétaire	100.00 €	1.47%	
	6 803.00 €	100.00%	

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,

- Décide d'attribuer à Madame Anne-Marie Le Bris une subvention de 1500 euros pour la réalisation des travaux prévus par Les Compagnons Bâtisseurs.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

